MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260917-057_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026
N° 07/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le dix septembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votants : 19

Etaient présents : Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Maryvonne ROELLINGER, Thierry BERGONZOLI, Bruno LE MEE, Cyril MALIN, Rachel MAISEL, Olivier LE LANN, Anne MASON, Emmanuelle PATINEC, Jonathan BOULCH, Emmanuel MORVAN, Julien GALÉA, Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Pauline FEREC.

Le conseil municipal a désigné, M. Thierry BERGONZOLI, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 23 h.

N° 057-2026 – Objet : Printemps des Abers – Edition 2026 – Participation financière.

Lors de sa séance du 23 juin 2022, le conseil de communauté avait validé la proposition d'organisation et de participations financières pour les éditions 2023 à 2026 du Printemps des Abers après 3 années d'arrêt provoquées par la crise sanitaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre 2026 de ce partenariat le CNARCL Le Fourneau fait une demande de subvention à la communauté de communes du Pays des Abers avec une convention de partenariat à l'appui afin d'organiser cet évènement. La communauté de communes ne venant qu'en appui à l'aide de moyens mutualisés avec ses communes membres.

Le partenariat validé en 2022 pour la période 2023-2026 vise à co-construire une saison artistique s'appuyant sur la spécificité du territoire des Abers. Les objectifs portés sont les suivants :

- Soutenir des équipes artistiques en création.
- Faire découvrir des créations récentes et diversifiées de spectacles de rue de qualité.
- Faire circuler la création artistique au plus près des habitants du Pays des Abers.
- Créer des rencontres artistiques en dehors des périodes estivales.
- Créer du lien social et conforter l'identité intercommunale et communautaire.
- Faire découvrir le territoire autrement, avoir un autre regard sur son lieu de vie.
- Mettre en valeur les richesses patrimoniales et culturelles des différentes communes de la CCPA.
- Mettre en mouvement les habitants en favorisant les modes de déplacements responsables.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260917-057_2026-DE

Pour rappel, pour les 13 communes du Pays des Abers l'évènement entre 2023 et 2026 a été planifié comme suit :

- En 2023 – 3 communes : Tréglonou, Plouguerneau, Le Drennec.
- En 2024 – 3 communes : Saint- Pabu, Bourg Blanc, Loc Brévalaire.
- En 2025 – 4 communes : Lannilis, Kersaint Plabennec, Coat Méal, Plouguin.
- En 2026 – 3 communes : Plabennec, Landéda, Plouvien.

L'édition 2026 s'est déroulé donc en collaboration avec les communes de Plabennec, Landéda, Plouvien et prévoit une programmation diversifiée qui fera la part belle aux créations 2026 soutenues par le Fourneau.

En 2026, Le Printemps des Abers a eu lieu :

- Le dimanche 3 mai à Plabennec.
- Le dimanche 24 mai à Landéda.
- Le samedi 30 mai à Plouvien.

Le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Le Fourneau a demandé une subvention pour le co-financement de l'édition 2026 du Printemps des Abers pour un montant de 46 430 €.

Le Bureau de communauté du 7 avril 2022 avait proposé à l'unanimité, d'augmenter la participation des communes à 0.50 € par an et par habitant partagé pour moitié entre la communauté de communes et les communes au prorata de leur population. Les charges supplémentaires sont couvertes par le budget principal de la CCPA.

COLLECTIVITE	NOMBRE D'HABITANTS	TAUX/AN/HABITANTS	MONTANT 2026
CCPA	43 146	0.50 €	21 573.00 €
BOURG-BLANC	3 638	0.50 €	1 819.00 €
COAT-MEAL	1 150	0.50 €	575.00 €
KERSAINT-PLABENNEC	1 602	0.50 €	801.00 €
LANDEDA	3 798	0.50 €	1 899.00 €
LANNILIS	5 846	0.50 €	2 923.00 €
LE DRENNEC	1 929	0.50 €	964.50 €
LOC BREVALAIRE	216	0.50 €	108.00 €
PLABENNEC	8 869	0.50 €	4 434.50 €
PLOUGUERNEAU	6 895	0.50 €	3 447.50 €
PLOUGUIN	2 308	0.50 €	1 154.00 €
PLOUVIEN	4 045	0.50 €	2 022.50 €
SAINT PABU	2 145	0.50 €	1 072.50 €
TREGLONOU	705	0.50 €	352.50 €
		TOTAL	**43 146.00 €**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- Les modalités de financement et d'organisation de l'édition 2026 du Printemps des abers.
- La participation financière de la commune à hauteur de 0,50 € par habitant sur la base de 1 929 habitants soit un total de 964.50 €.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 17 septembre 2026
Le Maire,
Jean-Christophe FERELLOC.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).